

# Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

## Mairie

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Madame Annick JOUFFLINEAU est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Date des convocations : 18 octobre 2022

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN (arrivé à 21h05), Philippe GAILLARDON, Annick JOUFFLINEAU, Pauline BOSCHER, Anne-Marie RABEC, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY

Étaient absents excusés et représentés : Mme Laëtitia DUBOSCQ donne pouvoir à Fabienne LENOËL, M. Stéphane LECHANOINE donne pouvoir à Mme Maryline VAUTIER, M. Benoît LAVARDE donne pouvoir à M. Jean-Marc VARIN

Étaient absents excusés : M. Yohann GARREAU

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal sur :

#### DEVENIR DE LA BERGERIE :

Le résultat de l'enquête grand public pour le devenir de la Bergerie est le suivant :

- 236 réponses
- Projet soutenu par la population. 9 répondants sur 10 se déclarent favorables au projet de réhabilitation de la Bergerie, pour un restaurant ou une salle des fêtes
- 63 % des répondants souhaitent un restaurant dans la Bergerie. La restauration la plus souhaitée serait de type routier le midi et/ou restauration avec animation. le week-end
- Les plus anciens aimeraient une salle collective (salle des fêtes) avec cuisine pour organiser les réunions de familles ou autres.
- Les souhaits majoritaires vont vers le respect du patrimoine, sa remise en vie, le maintien de l'esthétique traditionnelle.

Le programmiste Oreka a fourni deux scénarios « restaurant » pour le bâtiment de la Bergerie :

1°) 54 places au rez-de-chaussée et 38 places à l'étage

2°) 52 places et 38 places sur la mezzanine.

Il va être demandé au programmiste qu'un chiffrage soit effectué pour une salle communale avec cuisine sans l'aménagement de l'étage.

La plupart des travaux seront identiques quel que soit le projet (toiture, isolation, chauffage, huisseries, parking, ...). Si c'est un restaurateur, la commune n'aménagera ni la cuisine, ni la salle. Si c'est une salle communale, il faudra tout aménager.

Madame le Maire va prendre contact avec les services de la Préfecture et du Conseil

Départemental pour savoir quelles aides la commune pourrait obtenir sur ce projet ...).

### **DÉLIBÉRATION 2022 - N°10/01 : PLAN NEIGE 2022-2023**

L'adjoint délégué à la voirie communale précise que l'entreprise, ayant eu le marché pour la saison 2021-2022, ne souhaite pas reconduire le contrat avec la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à lancer une consultation d'entreprises homologuées pour déneiger les routes départementales non prises en charge par les services du Conseil Départemental, les voiries communales desservant des habitations et parking communaux.

Il est rappelé que l'entreprise retenue ne pourra intervenir sur les routes départementales desservant la commune qu'une fois que la D6 et la D54 sur la partie église vers le carrefour St Clair seront traitées par les entreprises retenues par le Conseil Départemental.

### **POINT SUR LES TRAVAUX**

- Démolition des anciens vestiaires du stade Cédric Lepley :

Plusieurs entreprises ont été contactées pour le désamiantage et la démolition des anciens vestiaires du stade Cédric Lepley. Les devis sont en cours. La décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

- Voirie :

Des devis pour les travaux de voirie rue des teinturiers sont toujours en attente.

Suite au rachat du bâtiment industriel situé à l'entrée de cette rue, divers raccordements devront être régularisés avant de lancer les travaux de la rue des teinturiers.

Suite à un problème dans les canalisations d'eau de l'impasse du Val, les services de Saint-Lô Agglo ont passé une caméra. Un bouchon a effectivement été constaté. En effet, des racines d'arbres obstruent la canalisation.

De plus, il a été constaté que la canalisation d'eaux pluviales est en pente inversée ce qui provoque des eaux stagnantes.

La commune est en attente du compte-rendu de Saint-Lô Agglo suite à cette prospection.

- Atelier communal :

L'entreprise Jonathan LAVIEILLE a effectué les travaux de pose de fenêtres. L'entreprise LEGIRET a repris les cotes pour pouvoir fabriquer les grilles.

L'entreprise Malis devrait intervenir fin décembre-début janvier 2023, l'entreprise Lefèvre interviendra au printemps 2023. L'entreprise Mauviel-Legrand s'accordera avec les entreprises.

- Toiture de la mairie :

L'entreprise DAUXAIS devrait intervenir vers le 8 novembre. 3 semaines de travaux sont programmées.

### **DÉLIBÉRATION 2022 - N°10/02 : MESURE POTEAUX INCENDIE**

Il est nécessaire d'effectuer le contrôle et la mesure des poteaux incendie tous les 3 ans.

Ce contrôle comprend le contrôle visuel, la vérification du bon fonctionnement mécanique, le contrôle d'étanchéité du clapet de pied, le contrôle de la vanne de barrage et une mesure de débit sous 1 bar de pression résiduelle avec remise de rapport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la SAUR pour un montant de 901.20 € HT soit 1081.20 € TTC.

## **DÉLIBÉRATION 2022 - N°10/03 : LANCEMENT DU PLAN D'ADRESSAGE**

L'établissement d'un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies), en perspective d'une meilleure identification des voies, lieux-dits, habitations et lieux d'intérêts est dorénavant obligatoire. Ces données seront versées dans des « bases adresses locales » (BAL) qui viendront alimenter la « Base Adresse Nationale ».

Il facilite à la fois l'intervention des services de secours et également la gestion des livraisons et du courrier.

La dénomination des voies communales relève de la compétence du conseil municipal, réglant par délibérations les affaires de la commune.

La numérotation des constructions constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire par arrêté municipal en vertu de ses pouvoirs de police.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies et entérine le choix d'un accompagnement avec Manche Numérique.

## **COMPTE-RENDU DE RÉUNIONS**

- Déploiement de la fibre optique :

Madame le Maire rend compte de la réunion du 8 septembre, avec l'entreprise CIRCET, concernant les travaux relatifs au déploiement de la fibre optique sur le reste de la commune, plus spécialement dans les hameaux. Les sujets suivants ont été abordés :

- Présentation Projet Manche / AIC
- Présentation projet d'implantation des équipements
- Revue des projets communaux
- Divers
- Synthèse Actions à mener

En 2025, toute la commune de Saint-Clair-sur-l'Elle devrait être fibrée. Une nouvelle armoire va être installée près de la stèle.

Il va être nécessaire de passer une nouvelle fibre sur le D54 (rue du moulin et rue de la libération).

- Relais pédestre :

Un bilan de l'édition 'relais pédestre de l'Elle 2022' a été effectué et une première préparation a été faite pour celle de 2023.

Le prochain relais pédestre est fixé au 1<sup>er</sup> dimanche de juillet 2023. Il va être proposé à la commune de Saint-André de l'Epine de rejoindre l'aventure.

Une plus grande communication va être faite afin que les riverains soient informés de la manifestation. La prochaine réunion est fixée au 30 novembre.

- Travaux assainissement :

La réunion de réception des travaux d'assainissement sur une partie de la commune de Saint Jean de Savigny a eu lieu. Les habitants peuvent désormais se raccorder à l'assainissement collectif de St Clair sur l'Elle.

Il est demandé que l'enrobé noir fait entre la D54 et le parking de la maison des associations soit refait en rouge.

## DÉLIBÉRATION 2022 - N°10/04 : MASSIFS FLEURISSEMENT MAISON DES ASSOCIATIONS

Le conseil municipal décide de fleurir les massifs devant la maison des associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le devis des Pépinières et Paysages d'Elle pour un montant de 939.89 € TTC.

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

#### - Eclairage public :

Pour des raisons d'économies d'énergie, la quasi-totalité des candélabres sont éteints la nuit entre 22h et 6h30.

#### - Illuminations de fin d'année :

Après questionnement, les conseillers municipaux souhaitent que les illuminations soient installées. Le montage est prévu le 3 décembre et les illuminations démarreront le 10 décembre jusqu'au 3 janvier 2023.

Il est décidé de ne pas installer de sapin sur le parvis de la mairie cette année mais de décorer le chêne qui est en face.

#### - Vœux de la municipalité :

Après deux ans d'absence, Madame le Maire fixe la date des vœux au vendredi 6 janvier 2023 à 20h30 à la maison des associations.

#### - Départ en retraite d'un agent technique :

Monsieur Jean FOUCHARD est en retraite depuis le 30 septembre 2022. Une cérémonie pour son départ est fixée au 2 décembre 2022 à 20h30 .

Afin de remplacer cet agent, un poste d'adjoint technique à temps complet a été publié sur le site du centre de gestion de la Manche jusqu'au 13 octobre. 9 candidats ont déposé une candidature. Les candidats seront convoqués pour un entretien prochainement.

#### - Application Citykomi® :

Depuis le 29 septembre, la commune informe les habitants sur smartphone et tablettes avec un nouveau service de notification en temps réel appelé Citykomi ®

Téléchargeable gratuitement à partir des plateformes App Store (iPhone) et Play Store (Android), cette application est conçue pour respecter la vie privée des usagers. Elle ne nécessite la création d'aucun compte et n'exige aucune donnée personnelle pour s'abonner aux notifications de la mairie.

Une fois l'application Citykomi® téléchargée, il suffit de flasher le QR Code de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE ou de rechercher SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE dans l'application vis la petite loupe pour s'abonner aux informations. Les messages sont rédigés par l'équipe de la mairie en charge de la communication pour informer la population en temps réel. Il n'y a aucune publicité dans l'application et la commune est l'unique source d'informations.

Besoin d'aide pour télécharger l'application ? Adressez-vous à un agent de la France Services situé à côté de la mairie ou au secrétariat de mairie.

A ce jour 90 personnes ont installé l'application.

#### - Lotissement 'Bocage de l'Elle' :

Les travaux de construction des logements HLM ont repris et avancent rapidement pour une livraison fin printemps 2023. Les matériaux d'isolation prévus ainsi que la pose de panneaux

photovoltaïques permettront à ces logements de consommer très peu d'énergie.

- Bornes de recharges électriques privées :

La loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (dite loi LOM) prévoit l'élaboration d'un schéma directeur des infrastructures de recharge des véhicules électriques (SDIRVE) dans le but de définir une offre de recharge suffisante à l'horizon 2035.

Ainsi, le SDEM50 a proposé de prendre en charge ce SDIRVE pour le compte de l'ensemble de ses communes membres. La première phase, essentielle, de ce schéma directeur est la réalisation d'un état des lieux exhaustif des bornes de recharge existantes sur le territoire.

Si le SDEM50 a une parfaite connaissance des bornes publiques installées dans la Manche, il n'en va pas toujours de même pour les bornes « privées » (Supermarchés, Garages automobile, Hôtel-restaurants, campings...)

Les conseillers municipaux n'ont pas connaissance de bornes de recharges « privées » sur la commune. L'information sera transmise au SDEM.

- Projet éolien de Saint Marcouf et Cartigny l'Epinay :

Après une longue bataille où il a fallu mobiliser les élus, les habitants, les riverains, la cour d'appel administrative de Nantes a rendu son verdict. Le projet éolien de Saint Marcouf et Cartigny l'Epinay n'aura pas lieu.

- Collecte ordures ménagères

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle collecte des déchets ménagers et de la mise en place de la redevance incitative, un référent communal participera au suivi de la collecte dans la commune le vendredi 2 décembre 2022 accompagné d'un agent de Saint-Lô Agglo.

Ce suivi de terrain permet de bien appréhender les difficultés éventuelles de collecte et les points noirs qui pourraient subsister.

- Station de lavage « zone d'activité »

Le projet d'un garage avec station de lavage a reçu un avis favorable.

- La France Services

La fréquentation est en nette hausse depuis les journées portes ouvertes. Celles-ci ont été fréquentées par les habitués mais aussi par des nouvelles personnes qui ne connaissaient pas la France Services.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés. Madame le Maire a décidé de clore la séance.